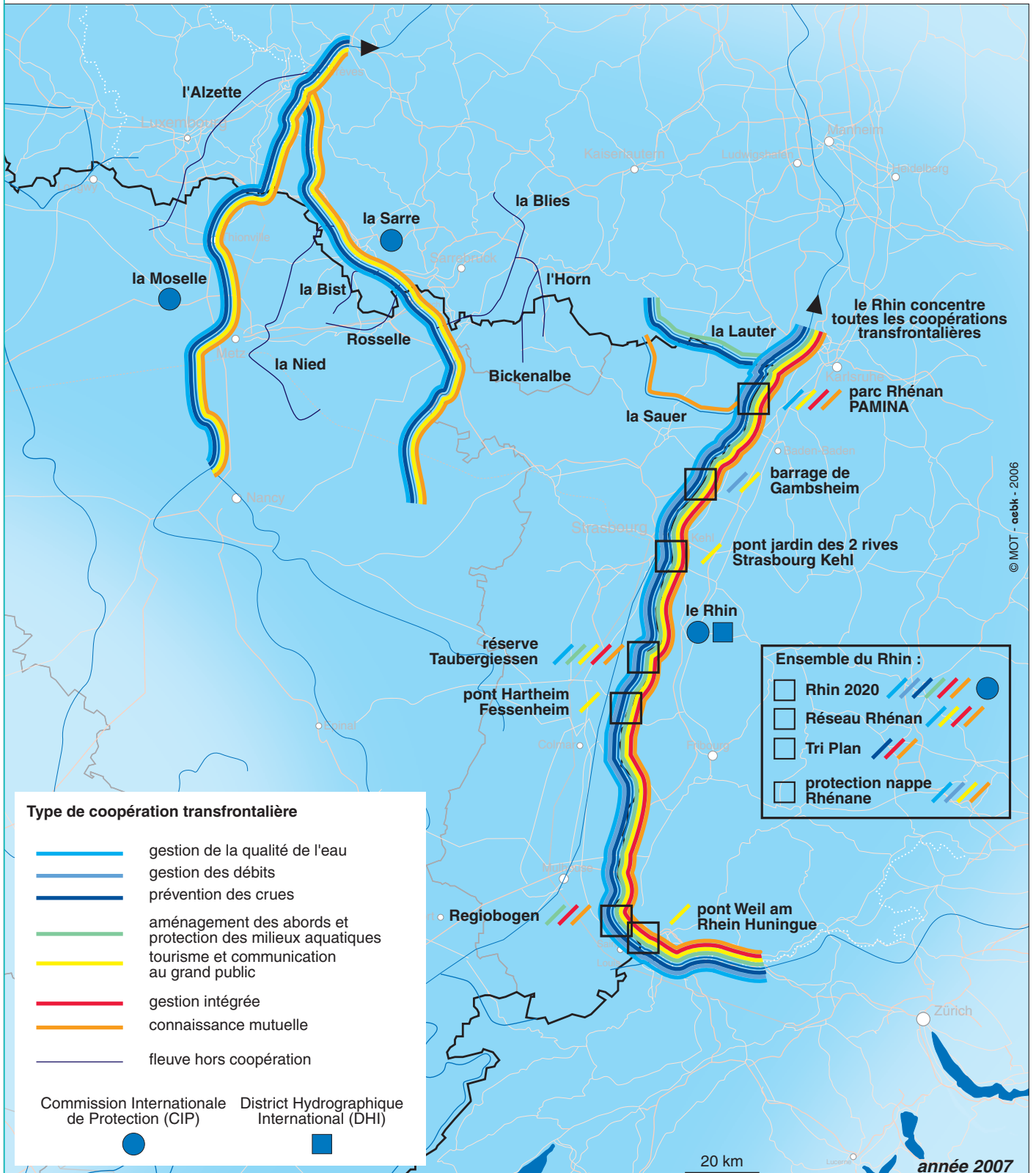


La coopération transfrontalière thématique

La coopération transfrontalière des cours d'eau

Frontière allemande





La coopération transfrontalière des cours d'eau

Frontière allemande

Outre le Rhin, qui constitue la frontière entre l'Alsace et l'Allemagne sur près de 200 km, la frontière franco-allemande est sillonnée par une dizaine de cours d'eau dont une minorité fait l'objet de projets de coopération transfrontalière. A l'instar de la frontière franco-belge, l'ensemble de ces rivières s'écoulent vers le nord en direction de la mer du nord.

Le bassin de **la Moselle** et de son affluent principal, **la Sarre**, constitue un des 9 secteurs de travail du District Hydrographique International du Rhin (28000 km²). Ce secteur est fortement marqué par l'aménagement de la partie de la Moselle en voie navigable à grand gabarit sur 75% de son linéaire. La Moselle et la Sarre bénéficient chacune depuis 40 ans d'une Commission Internationale pour la Protection de la Moselle et de la Sarre contre la pollution (CIPMS) créée à la suite de la signature d'une convention internationale. Le secteur Moselle Sarre a été désigné comme pilote pour tester la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, notamment les guides méthodologiques de la Commission pour la mise en œuvre de la DCE. Les deux rivières font l'objet d'une coopération pluri-thématique avec une implication importante des collectivités locales, notamment dans le domaine de la qualité de l'eau, de la prévention des crues et du tourisme (sentiers de randonnée transfrontaliers).

D'autres rivières font l'objet de coopérations plus ponctuelles, notamment **la Sauer** dont la coopération transfrontalière est encadrée dans celle conduite par le PNR des Vosges du Nord avec son homologue allemand le NaturPark Pfälzerwald. **La Lauter** qui se jette également dans le Rhin, fait l'objet d'un projet transfrontalier de passe à poissons.

L'essentiel de la coopération transfrontalière franco-allemande reste le fait du **Rhin**. Le fleuve, long de 1320 km et d'un bassin versant de 185 000 km² dont 20 000 km² pour la France est inclus dans un très grand District Hydrographique International (conformément à la Directive Cadre sur l'Eau de 2000) et fait l'objet d'une Commission Internationale de Protection du Rhin (CIPR

réunissant les ministres de l'environnement des pays riverains) depuis 1950, avec une première convention (1963 dite de Berne) destinée à concrétiser la lutte contre la pollution, problème majeur et chronique de cette voie fluviale la plus utilisée d'Europe (accident grave des usines Sandoz en 1986 à Bâle avec la pollution du Rhin par 30 tonnes de pesticides mercuriels). Sans compétences exécutives ou coercitives, la CIPR, mandatée par les gouvernements, élabore des programmes successifs de sauvetage du fleuve qui doivent être mis en œuvre par les Etats concernés. Faisant suite au « programme d'action Rhin » réalisé entre 1987 et 2000, on note le programme d'ensemble de Rhin 2020 pour le développement durable du fleuve, adopté par la 13^{ème} Conférence ministérielle sur le Rhin, et qui combine les intérêts écologiques et ceux de la prévention des crues, la protection des eaux de surface et celle des eaux souterraines dans l'espace rhénan jusqu'à 2020.

Cours d'eau constituant la plus longue frontière fluviale entre la France et un pays voisin (près de 200km), il fait également l'objet d'un grand nombre d'actions de coopération transfrontalière entre l'Alsace et l'Allemagne, soit sur des secteurs ponctuels de son bassin, soit sur l'ensemble de son linéaire frontalier, dans de très nombreux domaines : outre le programme Rhin 2020, la qualité des eaux du fleuve est un sujet omniprésent comme dans le projet des indicateurs de suivi des actions de protection de la nappe du Rhin supérieur ou le projet multithématique et transnational Réseau Rhénan qui promeut la participation de la société civile à la gestion de l'eau. La protection des milieux riverains fait également l'objet de plusieurs projets : conservation des forêts alluviales rhénanes, mise en valeur de la faune et de la flore des plaines rhénanes et des régions voisines du Parc Rhénan, réserve naturelle de Taubergiessen, projet Regiobogen qui assure la conservation des milieux naturels autour de Bâle... On note enfin la coopération transfrontalière en matière d'aménagement des berges, même si elle n'implique pas toujours la gestion directe du fleuve lui-même (passerelle du jardin des deux rives entre Strasbourg et Kehl et l'aménagement de ce jardin, passerelles de Huningue-Weil am Rhein et de Hartheim-Fessenheim...).